

Isabelle Kratz

Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

AU FIL DU RHIN

POLITIQUES DOCUMENTAIRES DANS LA CONFÉDÉRATION DES UNIVERSITÉS DU HAUT-RHIN

UNE CONVENTION signée le 13 décembre 1989 marque la création de la Confédération européenne des universités du Rhin supérieur, réunissant l'Université Albert-Ludwig de Fribourg-en-Brigau, l'Université Fridericana de Karlsruhe, l'Université de Bâle, l'Université de Haute-Alsace (Mulhouse) et les trois Universités de Strasbourg (l'Université Louis Pasteur, l'Université Robert Schuman et l'Université des Sciences humaines).

Cette décision correspond à la volonté d'exploiter au mieux les richesses intellectuelles et scientifiques d'une région caractérisée par la densité des établissements d'enseignement supérieur et des centres de recherche, la qualité des enseignants et chercheurs, la performance des équipements et la multiplicité des rapports avec les entreprises.

Nulle part ailleurs en Europe occidentale, on ne trouve des conditions aussi favorables aux progrès de la recherche. En effet, d'une part, sept universités sont installées à l'intérieur d'un périmètre réduit : la plus longue distance est celle séparant Bâle et Karlsruhe, à savoir environ 200 km, la plus

courte est de 30 km entre Mulhouse et Bâle. D'autre part, des éléments culturels et historiques ont depuis longtemps créé des relations étroites entre les différentes villes du Rhin supérieur : la langue allemande a presque le statut de langue commune, alors que le français peut jouer le rôle de première langue étrangère pour les Allemands du Rhin et, à plus forte raison, pour les Suisses de la région de Bâle.

D'ailleurs, l'on n'avait pas attendu la signature d'un acte officiel pour voir se développer des relations étroites entre universités du Rhin supérieur. Des professeurs de Fribourg viennent par exemple enseigner à Bâle et les étudiants n'hésitent pas à faire une partie de leur cursus dans une des autres universités de la Confédération, ou même tout simplement à venir travailler pour la journée dans une des bibliothèques du réseau.

Le 2 octobre 1987, une première convention avait déjà marqué l'adoption d'une carte d'étudiant de la région du Rhin supérieur, « *en vue de développer les échanges et d'encourager les étudiants à poursuivre des études de manière transfrontalière dans*

plusieurs universités du Rhin supérieur ». Les titulaires de la carte, sans être soumis à une double redevance, bénéficient auprès des autres universités du Rhin supérieur des mêmes droits d'usage et avantages que les étudiants inscrits localement, notamment en ce qui concerne la participation à des séances d'enseignement (cf. annexe). Quant au système d'équivalences, on s'efforce actuellement de le mettre en place.

De même, depuis quelques années, certains programmes de recherche et certains cursus d'étude ont été développés en commun. Citons l'exemple du programme REKLIP (Regio-Klima-Projekt), dont les objectifs sont l'étude du climat du fossé rhénan méridional (de Karlsruhe à Bâle) et la mise au point de simulation numérique pour mesurer l'influence de l'activité humaine sur le climat et la pollution de l'air. Le projet est pourvu d'un budget prévisionnel d'environ un milliard de francs. Cet exemple illustre bien la réelle volonté de coopération des communautés scientifiques sur les deux rives du Rhin.

Cependant, pour l'instant, il n'a pour ainsi dire rien été entrepris, au moins officiellement, au niveau de la documentation, pourtant base fondamentale pour toutes les activités de recherche et d'enseignement. Certes, les directeurs des bibliothèques universitaires se connaissent plus ou moins, mais aucune politique de coopération n'a encore été mise en place, ni même discutée. L'objectif de cet article¹ est de dresser un tableau de la situation actuelle : décrire les structures en présence, analyser sommairement les richesses en matière de documentation conservées par les universités du Rhin supérieur et présenter les systèmes automatisés adoptés ou prévus dans les établissements concernés².

LES STRUCTURES EN PRESENCE

Les bibliothèques universitaires relevant de la Confédération des universités du Rhin supérieur ont des dates de création plus ou moins anciennes. Fribourg et Bâle ont vu leurs universités se créer dès le XV^e siècle (en 1457 et en 1460), très vite dotées d'une bibliothèque. L'Université de Strasbourg, véritablement fondée en 1538, dispose certes d'une bibliothèque prestigieuse, mais les fonds actuels conservés dans les sections de la BNUS (Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg) et dans les bibliothèques d'instituts n'ont pas grand-chose à voir — par suite des destructions multiples, notamment celle de 1870 — avec les fonds historiques qui devraient s'y trouver.

Quant à Karlsruhe et Mulhouse, ce sont deux universités relativement jeunes. Dans le premier cas, les bases juridiques de l'université ne sont posées qu'en 1865, même si les différentes écoles, dites spéciales, réunies à cette date dans une même institution existaient

généralement depuis la fin du XVIII^e siècle ; il s'agit en fait de la première Ecole polytechnique d'Allemagne, mais le titre d'Université est officiel seulement depuis 1967 ! Là aussi les destructions occasionnées par la Seconde Guerre mondiale ont empêché la constitution d'un véritable fonds historique. Mais, la plus récente des bibliothèques est sans conteste celle de l'Université de Haute-Alsace, établissement officiellement créé seulement en 1975, là aussi sur des bases préexistantes, remontant pour certaines au XIX^e siècle — l'Ecole nationale supérieure de chimie, par exemple —, ce qui explique en partie qu'il existe des fonds anciens dans les fonds documentaires de l'Université.

L'histoire de ces bibliothèques se reflète bien évidemment au niveau de l'importance des fonds respectifs. De manière sommaire, on peut dire que, dans le cadre de la Confédération, il existe trois centres documentaires importants, Fribourg, Bâle et Strasbourg,

les deux autres (Mulhouse et Karlsruhe) étant plus modestes, sans que cette appréciation porte sur le contenu des collections.

Pour mieux apprécier les possibilités d'exploitation de ces divers fonds, il est nécessaire de commencer par une présentation des structures encadrant la gestion des établissements concernés.

Karlsruhe, Fribourg et Bâle

En Allemagne, l'organisation des réseaux de bibliothèques est, tout comme en Suisse d'ailleurs, profondément marquée par la structure fédéraliste du pays. Il n'existe pas au niveau national d'organe central pour tout ce qui touche aux affaires culturelles et éducatives. Chaque Land en RFA, chaque canton en Suisse, a un ministère dont dépendent les bibliothèques : dans le premier cas, il s'agit du ministère pour les Arts et Sciences (*Ministerium für Kunst und Wissenschaft*), dans le second, du Département de l'Éducation (*Erziehungsdepartement*).

1. Cet article est extrait d'un rapport élaboré par l'auteur à la demande de l'Administrateur général de la BNUS.

2. C'est par des visites des bibliothèques concernées et des discussions avec leurs responsables, plus que par la lecture d'une documentation peu fournie, que nous avons recueilli nos informations.

Certes des subventions d'origine nationale peuvent être accordées aux universités et à leurs bibliothèques (signalons à ce propos le rôle fondamental joué en Allemagne par la *Deutsche Forschungsgemeinschaft*). Mais, de manière générale, la part financière allouée aux bibliothèques universitaires est prévue en Allemagne dans le cadre du budget prévisionnel global, présenté tous les deux ans par les universités au ministre des Arts et Sciences. Ce dernier en discute avec le ministre des Finances (toujours au niveau du Land) et, au besoin, la rajuste. Elle est ensuite soumise au *Landtag* (la diète), puis votée. La part attribuée respectivement à la bibliothèque centrale et aux bibliothèques d'instituts est également fixée par le ministère. On procède de manière analogue dans les cantons suisses.

Karlsruhe et Fribourg dépendent toutes deux du Land de Bade-Wurtemberg, la ville de Bâle constituant quant à elle le canton-ville de Bâle. Cette similitude des situations politico-administratives en Suisse et en Allemagne n'empêchent toutefois pas de grandes divergences au niveau de l'organisation interne des bibliothèques universitaires, notamment en ce qui concerne les relations entre la bibliothèque centrale et les bibliothèques d'instituts.

Dans les trois universités, on trouve le système dit bilatéral (*zweigleisig*), reconnaissant l'existence d'une part d'une unité centrale, la bibliothèque universitaire, d'autre part d'un ensemble de bibliothèques d'importance plus ou moins grande au niveau des collections, bibliothèques d'instituts et de laboratoires, presque exclusivement orientées vers les besoins spécifiques des chercheurs.

Bâle

A Bâle, selon les dires de M. Fredy Gröbli, directeur de la bibliothèque universitaire, les relations entre les différents acteurs de la politique documentaire, à la bibliothèque universitaire et dans les bibliothèques d'instituts, sont très lâches. L'unité centrale détermine ses acquisitions d'après

L'absence de transparence explique la nécessité qu'il y avait de créer un catalogue collectif

les enseignements donnés à l'université et s'efforce de procurer aux étudiants et enseignants les ouvrages dont ils auront le plus fréquemment besoin. La politique d'acquisition ainsi menée est présentée dans le cadre d'un rapport annuel précis et largement diffusé, où l'on rend compte de l'emploi fait des crédits globaux alloués.

Les bibliothèques d'instituts, elles, disposent de leur budget annuel global (*Sachkredit*), selon des critères qui n'apparaissent clairement dans aucun document officiel. Aucune entente pour les décisions d'achat ne se fait de manière régulière entre bibliothèques d'instituts et bibliothèque centrale. Certes les responsables par disciplines travaillant à la bibliothèque universitaire (*Fachreferenten*) s'efforcent bien d'être en contact permanent avec le ou les enseignants responsables des acquisitions faites par les bibliothèques d'instituts, mais les professeurs voient cela parfois comme un empiètement sur leurs champs d'activité. Le risque d'acheter des doublons est donc permanent, et il est difficile, dans ces conditions, de donner un tableau complet des fonds conservés dans les divers points de documentation de l'Université. Cette absence de transparence explique la nécessité qu'il y avait de créer un catalogue collectif.

Au niveau du personnel, ce système bilatéral ne manque pas d'avoir des conséquences. Les bibliothèques périphériques sont généralement gérées, de manière plus ou moins temporaire d'ailleurs, par un personnel non formé pour les tâches bibliothéconomiques : des étudiants, des professeurs, ou, très souvent, des secrétaires. Seuls les plus grands instituts (par exemple celui des Sciences juridiques) recourent aux services de bibliothécaires professionnels. Les opérations de catalogage souffrent particulièrement de cet état de fait ; aussi,

dans la perspective du catalogue collectif, envisage-t-on de recourir à divers types de solution, afin d'obtenir un niveau de catalogage cohérent.

On parle tout d'abord de faire fusionner des petites bibliothèques pour constituer une unité relevant d'une seule discipline (*Fachbereichbibliothek*) et placée sous la responsabilité immédiate du directeur de la bibliothèque universitaire. Il a déjà été procédé ainsi en médecine et en sciences politiques. Cette solution permet de déléguer du personnel de la bibliothèque centrale pour s'acquitter périodiquement des opérations de catalogage.

Pour les autres petites unités qui resteraient, on envisage de donner aux responsables des services documentaires une formation minimale pour leur permettre d'effectuer le catalogage selon les normes imposées pour la constitution du catalogue collectif.

Une dernière possibilité serait de mettre sur pied une équipe de catalogage tournante, venant tous les deux/trois mois dans une bibliothèque pour mettre à jour le catalogage des nouvelles acquisitions. Cette dernière solution n'est pas sans rappeler les procédés en cours à la bibliothèque universitaire de Fribourg.

Fribourg

Dans ce dernier établissement, de grands efforts de centralisation et de rationalisation ont été faits depuis une vingtaine d'années. Vers 1960, l'existence d'environ 130 instituts avait créé une situation complètement éclatée au niveau documentaire, allant jusqu'à mettre en cause l'utilité d'une bibliothèque centrale. On a alors décidé de procéder à des fusions de plus petites unités, ce qui a permis de réduire le nombre des bibliothèques d'instituts à environ 32 (et cela pour 130 instituts !). Surtout, ces unités pé-

riphériques dépendent administrativement de façon directe de la bibliothèque centrale, dont le directeur est aussi celui de l'ensemble du tissu documentaire de l'université. Une seule exception a été faite pour la bibliothèque de Droit, où une coopération très active et satisfaisante entre personnel central et personnel d'institut rend inutile un contrôle strictement hiérarchique. Les bibliothèques d'instituts ainsi réorganisées sont gérées, à temps partiel ou à temps complet, par un personnel envoyé par l'unité centrale, d'où une homogénéité et un bon niveau dans les opérations de catalogage.

Cet effort de rationalisation se fait également ressentir dans le domaine des acquisitions. La loi du 30 octobre 1987 sur les universités du pays de Bade-Wurtemberg reconnaît, dans son article 30 consacré aux bibliothèques, le droit aux instituts de mener une politique documentaire propre, donc de choisir eux-mêmes leurs acquisitions, mais en respectant certains principes. Le directeur de la bibliothèque universitaire a ainsi droit de regard sur trois types d'acquisitions: ouvrages dont le prix d'achat excède 400 DM (environ 1 350 francs), abonnement nouveau à un périodique et abonnement nouveau à une suite.

Les décisions concernant les orientations générales de la politique documentaire dans le cadre de l'université sont prises par le directeur de la bibliothèque universitaire, assisté d'une Commission des bibliothèques. Il est fortement recommandé aux personnes qui s'occupent des acquisitions dans les instituts de se concerter avec le responsable correspondant, en fonction à la bibliothèque universitaire, afin d'éviter les doublons et de constituer des collections complémentaires et cohérentes. La bibliothèque centrale prend notamment en charge les acquisitions dépassant les possibilités financières des instituts. La collaboration du personnel enseignant et du personnel bibliothécaire doit entraîner une politique documentaire plus réfléchie, véritablement orientée suivant les besoins des utilisateurs.

Il semblerait que la pratique corresponde généralement aux recommandations de coopération de la loi sur les universités, ce qui permet d'utiliser au mieux les 6 millions de DM accordés à l'ensemble des bibliothèques de l'université pour les frais d'acquisitions et de reliure (3 millions pour l'unité centrale et 3 millions pour les autres unités).

Karlsruhe

Le réseau des bibliothèques de l'université de Karlsruhe obéit évidemment à la même loi de 1987, mais l'effort de centralisation ne semble pas aussi poussé qu'à Fribourg. Il existe actuellement, outre la bibliothèque universitaire, 149 bibliothèques d'instituts. La bibliothèque centrale joue cependant un rôle primordial, puisqu'elle acquiert à elle seule autant que toutes les autres unités réunies. Ces dernières portent en effet leur effort financier plus sur l'achat de matériel que sur l'acquisition d'ouvrages.

Mais, au niveau du personnel, on retrouve plutôt la situation bâloise, puisque les petites unités ne disposent généralement pas d'un personnel qualifié. Il semblerait que cet état de fait ne soit pas ressenti comme particulièrement préoccupant: on envisage seulement de donner à ce personnel des notions d'informatique suffisantes pour travailler activement à l'élaboration du catalogue collectif en cours. Les possibilités de reprise de notices à partir de bases bibliographiques déjà existantes allège de surcroît la tâche de ce personnel non professionnel, ainsi que l'importance relativement modeste des collections, au niveau quantitatif. Aussi, malgré un personnel somme toute peu formé, les fonds des bibliothèques d'instituts sont bien recensés (voir par exemple le *Bibliotheksführer der Universität Karlsruhe = Guide des bibliothèques de l'Université de Karlsruhe*); comme à Fribourg, il existe deux fichiers parallèles, l'un consacré à la bibliothèque universitaire et à ses deux annexes — la bibliothèque de chimie et la bibliothèque de physique —, l'autre, encore incomplet, répertoriant les fonds des bibliothèques d'instituts.

Strasbourg et Mulhouse

Il est d'autant plus difficile d'aborder le cas des bibliothèques universitaires françaises que nous nous trouvons dans une période de grands bouleversements, dont on ne connaît pas encore, surtout dans le cas de Strasbourg, toute la portée.

La situation actuelle

Jusqu'en 1985, la législation sur les universités voulait que la bibliothèque universitaire reçoive ses crédits sur le budget global de l'université, budget qui était fléché au niveau central; les bibliothèques d'instituts elles ne recevaient pas d'argent directement du ministère. Il revenait aux diverses unités de formation et de recherche (UFR) de prendre sur leur budget pédagogique ou sur leurs crédits de recherches l'argent pour alimenter ces unités périphériques.

Mulhouse

A Mulhouse, la bibliothèque centrale, divisée en trois sections (Sciences, Lettres et Bibliothèque de la Société industrielle de Mulhouse), est complétée par huit bibliothèques périphériques étroitement associées. En effet, ces dernières, si elles se gèrent généralement elles-mêmes, reçoivent l'aide du personnel de la bibliothèque universitaire pour les opérations de catalogage. L'une d'elles, celle de l'École polytechnique, est d'ailleurs plus un dépôt qu'un centre documentaire autonome: elle est gérée entièrement par le personnel de l'unité centrale, une navette apportant les ouvrages demandés à la salle de lecture, où ne sont gardés que des ouvrages de première actualité et les derniers numéros des périodiques en cours. Un catalogue collectif pour les Sciences et un catalogue collectif pour les Lettres, tous deux manuels, permettent aux utilisateurs d'avoir connaissance de l'ensemble des ressources documentaires de l'université.

Strasbourg

Beaucoup plus complexe est la situation strasbourgeoise, où coexistent une multitude d'unités documentaires, d'importance tout à fait variable. Il existe d'une part la Bibliothèque nationale et universitaire, bibliothèque interuniversitaire, mais aussi établissement public à caractère administratif. Elle comporte cinq sections : Sciences humaines, Médecine, Sciences, Droit et Alsatiques. D'autre part, on est en présence des diverses bibliothèques d'UFR, d'instituts et de laboratoires dépendant de l'une ou de l'autre des trois universités strasbourgeoises : une centaine pour l'Université Louis Pasteur, une cinquantaine pour l'Université des Sciences humaines et une vingtaine pour l'Université Robert Schuman. Cette dernière université a d'ailleurs développé son propre réseau documentaire totalement en dehors de la BNUS (cf. tableau 1). Jusqu'à présent, seule la BNUS recevait des crédits directement du ministère de l'Education nationale, les trois universités ayant à soutenir elles-mêmes leurs bibliothèques d'UFR. A ce point de vue, bien que bibliothèque publique, la BNUS est avant tout bibliothèque universitaire : le ministère de l'Education nationale supporte plus de 63 % du budget de fonctionnement, prend en charge la totalité des 140 postes budgétaires, et la part versée par les trois universités de Strasbourg au titre des droits de bibliothèques re-

présente 15,5 % de ce budget. Parallèlement cependant, les bibliothèques d'instituts n'ont cessé de croître depuis une vingtaine d'années ; actuellement, ces unités, en sciences exactes comme en sciences humaines, représentent la majeure partie du pouvoir d'achat documentaire.

Aussi espère-t-on à Strasbourg pouvoir mettre à profit la réorganisation du système des universités et de leurs services documentaires pour clarifier la situation et permettre une exploitation plus systématique des richesses réelles existantes.

En France, l'Etat va passer avec les établissements universitaires des contrats individuels

Il est d'autant plus nécessaire de revoir cet état de fait qu'il n'existe pas de politique documentaire structurée dans le cadre des universités, entre elles ou avec la BNUS. Le fichier de la section Sciences humaines devrait en principe contenir aussi les fiches des autres sections, mais les envois de notices ne se font pas de manière systématique. Quant aux fonds des bibliothèques d'instituts, ils sont catalogués souvent de manière peu satisfaisante, car l'on manque de personnel formé. La nécessité d'un catalogue collectif informatisé semble acceptée par tous, dans l'intérêt des utilisateurs et des universités qui voient là une possibilité de gérer de manière plus rationnelle leurs crédits.

La réforme des bibliothèques universitaires françaises

Dans le cadre de la politique de décentralisation, on a voulu donner aux universités une plus grande autonomie à l'égard d'une administration de l'Education nationale souvent jugée trop centralisée. C'est sous cet aspect qu'il faut étudier le décret de juillet 1985 sur les Services communs de documentation des universités. Les modalités de la réforme peuvent varier d'une université à l'autre, grâce à la politique de contractualisation mise au point. L'Etat va passer (ou a passé) avec les établissements universitaires des contrats individuels où seront fixées certaines priorités, par exemple en matière de politique

Tableau 1
Universités de Strasbourg

	Université Louis Pasteur	Université Sciences humaines	Université Robert Schumann
Nbre de bibliothèques d'instituts, UFR	50	100	20
Fonds des bibliothèques d'instituts : ouvrages (volumes)	300 000	500 000	100 000
 périodiques	4 000	1 000	1 700
Accroissement annuel	6 000	5 000	5 000
Nbre d'étudiants	15 000	10 000	10 000

documentaire, sur la base des propositions faites par les universités. Les crédits alloués par l'Etat de manière globale le seront en fonction de ces priorités et seront renouvelés d'après la réalisation effective des objectifs posés au moment de la contractualisation.

A Mulhouse, le dossier pour la contractualisation a été déposé au mois de février ; les négociations ont commencé sur cette base dans le courant du mois de juin. Les objectifs visés en matière de documentation concernent un accroissement des ressources documentaires, une augmentation du personnel pour mieux gérer les bibliothèques d'instituts, la rénovation des bibliothèques du campus, la construction d'un nouveau bâtiment et un soutien financier pour l'informatisation à venir.

A Strasbourg, il a été décidé par le Recteur, les Présidents des trois universités et l'Administrateur de la BNUS que chacune des universités disposerait de son propre Service commun de documentation ; la BNUS comprendrait, elle, une bibliothèque générale et encyclopédique et le Service commun de coopération, et coordonnerait l'activité documentaire des trois universités. Elle s'occupera de regrouper l'information sur les collections disponibles dans un fichier commun accessible directement par les utilisateurs, facilitera la participation de chaque bibliothèque à la politique d'acquisition définie pour l'ensemble, organisera une circulation rapide des documents entre bibliothèques et favorisera la conservation et la restauration des documents précieux.

On s'oriente donc à Strasbourg vers une concertation plus poussée en matière de documentation, les partenaires étant les trois universités et la BNUS.

PUBLICS, COLLECTIONS ET SERVICES

Nous avons déjà évoqué les grandes différences entre les bibliothèques qui relèvent de la Confédération des universités du Rhin supérieur. Cet état de fait apparaît de façon particulièrement évidente lorsqu'on met en parallèle les chiffres sur l'impor-

tance des collections, le nombre de lecteurs, des places assises, les budgets d'acquisition, etc. Les données les plus significatives sont réunies dans le tableau 2 ci-joint. Cependant, avant d'interpréter ces chiffres, il est nécessaire de faire quelques remarques préliminaires sur la valeur à attribuer à ces informations.

Statistiques et publics

En premier lieu, il convient d'évoquer le problème des statistiques, dont le mode d'élaboration varie d'un établissement à l'autre. Une bibliothèque prend, par exemple, en compte un élément négligé par une autre : une bibliothèque basera ses statistiques concernant le nombre de lecteurs sur les entrées enregistrées dans le bâtiment, alors qu'une autre se fondera sur les demandes d'ouvrages *stricto sensu*. A la BNUS, les différents services ne procèdent pas tous de la même façon, d'où des résultats souvent peu homogènes.

Les bibliothèques allemandes donnent généralement des informations plus cohérentes, correspondant à un modèle appliqué au niveau national. Il est d'ailleurs normal que ces bibliothèques dont l'automatisation est déjà très avancée soient en mesure de fournir des chiffres plus sûrs que des établissements où le décompte se fait encore souvent de manière traditionnelle, avec toutes les erreurs que cela peut entraîner. Quant à la Bibliothèque de Bâle, ses statistiques portent avant tout sur l'importance du public et du budget, moins sur le détail des collections et de leur accroissement respectif. Cela rend nécessaire une grande prudence lorsqu'il s'agit de faire des comparaisons entre données apparemment semblables.

Notre seconde remarque d'ordre général porte sur la définition même de « lecteur », car les bibliothèques étudiées sont accessibles à des publics tout à fait différents. La plus restrictive à ce point de vue est, pour l'instant, la bibliothèque universitaire de Karlsruhe, qui s'adresse pour ainsi dire uniquement aux membres de l'Université et aux habitants de

Karlsruhe et proches environs, sur présentation de la carte d'étudiant ou justification de domicile. Mais on est en train de revoir le règlement, pour permettre à un public plus large d'utiliser les ressources de la bibliothèque. Signalons que l'inscription est gratuite, de même que dans toutes les bibliothèques universitaires allemandes, y compris à Fribourg, où la bibliothèque a le double statut de bibliothèque universitaire et de bibliothèque publique. Elle est donc ouverte aux étudiants, aux enseignants de l'université, mais également aux habitants originaires de la région, dans sa définition la plus large. Un lecteur strasbourgeois, par exemple, peut s'y inscrire sans aucune difficulté.

Une semblable réglementation est aussi en vigueur à Bâle, bibliothèque universitaire et cantonale, accessible aux habitants du canton âgés de plus de 14 ans, mais également aux habitants de toute la Suisse du Nord-Ouest, aux voisins allemands du pays de Bade et aux voisins alsaciens !

La bibliothèque universitaire de Mulhouse, quant à elle, s'adresse pour ainsi dire uniquement aux étudiants et enseignants ; les lecteurs venant de l'extérieur doivent s'acquitter d'un paiement correspondant à ce que chaque étudiant paye comme droits de bibliothèque lors de son inscription universitaire. Cette somme s'élève actuellement à 85 francs. Il faut cependant remarquer que le fonds de composition assez spécifique de cette bibliothèque présente un intérêt avant tout pour des recherches relativement spécialisées, donc relevant des activités universitaires. De plus un accord spécifique a été signé entre les Universités de Fribourg, Bâle et Mulhouse qui reconnaît à tous les étudiants de ces établissements le droit d'utiliser indifféremment la bibliothèque de l'une ou l'autre université. Le problème se posait évidemment avant tout pour la bibliothèque universitaire de Mulhouse, du fait du paiement de droits d'inscription évoqué ci-dessus.

Pour la BNUS, cette question subsiste : certes il s'agit d'une bibliothèque publique, donc accessible aux habitants de Strasbourg et de

Tableau 2
BU de la Confédération du Rhin supérieur
 (collections, publics, possibilités d'accueil et budgets d'acquisition)

	Fribourg	Karlsruhe	Bâle	Mulhouse
Nbre d'étudiants	23 439	20 000	6 289	4 500
Nbre de lecteurs inscrits	35 000		15 861	3 000
Nbre d'universitaires inscrits	10 000		4 531	2 800
Nbre de prêts (sur place ou à domicile)	1,3 million		230 753	65 000
Fonds : ouvrages (volumes)	2,3 millions	79 500	2,6 millions	100 000
périodiques	6 000	4 500	3 500	800
Places assises (à la centrale)	770	280		150
Nbre de postes budgétaires (centrale)	147	75	78	15
Accroissement / an des collections	350 000		31 349	2 500
Budget d'acquisition	3 millions DM	2,6 millions DM	2,5 millions FS	

Strasbourg

	Sciences humaines	Médecine	Sciences	Asiatiques	Droit	Pharmacie
Nbre de lecteurs inscrits	8 583	2 894	1 991	972	1 302	693
Nbre d'universitaires inscrits	6 079	2 838	1 962	501	1 274	693
Nbre de prêts (sur place et à domicile)	122 934	42 635	39 902	13 831	25 742	884
Fonds : ouvrages (volumes)	801 154	237 363	134 980	87 350	120 000	2 842
périodiques	19 440	1 528	2 563	3 962	1 042	117
Places assises (à la centrale)	521	425	694	55	84	92
Nbre de postes budgétaires (centrale)	52	17	17	10	9	1
Accroissement / an des collections	13 732	1 386	1 825	573	790	192
Budget d'acquisition	1,6 million F	623 555 F	900 377 F	150 000 F	318 990 F	107 185 F

Tableau 3
Répartition des étudiants de Fribourg
selon les grandes disciplines
(1988/1989)

Théologie catholique	869
Droit	3 439
Sciences humaines et sociales	8 107
Sciences économiques	1 570
Médecine	3 860
Mathématiques et sciences naturelles	5 594

sa région, mais tout lecteur extérieur aux universités doit s'acquitter desdits droits d'inscription (72 francs à Strasbourg). Et un étudiant venu par exemple de Karlsruhe ne peut pour l'instant emprunter d'ouvrage à la BNUS.

Etude comparative

Tout d'abord, soulignons la relative richesse budgétaire des bibliothèques allemandes. La bibliothèque universitaire centrale de Fribourg reçoit pour ses dépenses en acquisitions et reliure pratiquement 4 millions de francs de plus que la BNUS avec ses cinq sections (10 et 6 millions de francs respectivement), ce qui se traduit par un taux d'accroissement des collections nettement supérieur. Ainsi, même si la BNUS est pour l'instant encore plus riche en collections que la bibliothèque de Fribourg, on peut très bien envisager une évolution qui inversera les rapports actuels.

Bien évidemment, cette inégalité au niveau du financement se répercute au niveau de l'importance du personnel. La bibliothèque universitaire de Bâle, qui pourtant conserve des fonds très importants, dispose presque de la moitié du personnel affecté à la bibliothèque universitaire de Fribourg. Il est vrai que, du point de vue du nombre des étudiants, Bâle est en fait une petite université, surtout comparée à Strasbourg et à Fribourg. La BNUS, elle, a pratiquement autant de postes budgétaires que Fribourg, mais les collections à gérer sont plus vastes et plus éparpillées.

Sans vouloir systématiquement mettre l'exemple de Fribourg en avant, on peut cependant souligner l'intense activité en nombre de prêts de cette bibliothèque, ce qui indique qu'elle est en mesure de faire face de manière satisfaisante aux exigences du public, aussi bien universitaire qu'extérieur.

tés permet un recouvrement de presque tous les domaines de la connaissance, avec des fonds documentaires correspondants. Disons cependant que les collections de la BNUS proprement dite sont plus de nature encyclopédique. Au contraire, le haut niveau des recherches menées dans le cadre de l'Université Louis Pasteur impose aux divers laboratoires et instituts de cet établissement d'avoir des bibliothèques souvent très spécialisées. Lorsque sera réalisé le catalogue collectif qui est prévu, ces richesses documentaires seront plus largement accessibles, car mieux répertoriées.

Quant à l'Université de *Mulhouse*, même si elle offre un cursus en lettres et sciences humaines, son point fort se situe surtout dans les *sciences économiques, techniques et exactes*. Les enseignements y sont nettement orientés vers une formation professionnelle très pratique, répondant aux

Soulignons la relative richesse budgétaire des bibliothèques allemandes

Une première conclusion s'impose donc pour ce qui touche aux moyens réels actuels des diverses bibliothèques universitaires : face à ses équivalentes allemandes, la BNUS manque de ressources en argent et en personnel. Dans les perspectives de la création d'un pôle universitaire européen strasbourgeois, il y aurait peut-être là matière à réflexion. Mais surtout, il nous apparaît fondamental de donner un aperçu général de la composition des collections respectives : la meilleure connaissance des spécialisations respectives peut constituer, à longue échéance, la base d'une politique documentaire commune.

Les collections : spécificités et complémentarités

La question ne se pose pas tellement pour *Strasbourg*, où la présence parallèle de trois universi-

besoins réels des entreprises : ingénierie d'automatismes, informatique industrielle, mécanique des systèmes automatisés et textile, recherches de haut niveau en chimie, etc.

Outre-Rhin, les deux universités de Karlsruhe et de Fribourg sont de fait complémentaires par les cursus offerts et donc par les collections de leurs bibliothèques. L'Université de *Fribourg* est avant tout orientée vers les *sciences humaines*. Mise à part la section médecine (aussi très dynamique), les points forts sont le droit, la théologie et les lettres (cf. tableau 3).

Une vieille tradition francophile fait que la bibliothèque universitaire, et à un moindre degré les bibliothèques d'instituts, veillent avec un soin particulier à acquérir de manière régulière non seulement des ouvrages de littérature

française (du XVI^e siècle à nos jours), mais aussi, de manière générale, des ouvrages en langue française, en quelque discipline que cela soit. Cette spécialisation en théologie, droit et sciences humaines se reflète bien évidemment dans la répartition des budgets d'acquisition. Précisons, quant à la médecine, que la bibliothèque universitaire de Fribourg est chargée, dans le cadre du programme national de répartition des acquisitions spécialisées, d'acheter le plus d'ouvrages possible touchant à la parapsychologie.

Karlsruhe a, au contraire, une spécificité nettement *scientifique*, un peu comparable à celle de Mulhouse, mais avec un effectif d'étudiants plus élevé (20 000 contre 4 000). Seuls 5 % des étudiants s'y consacrent aux sciences humaines, les 95 % restants se répartissant entre sciences naturelles, techniques et économiques. La bibliothèque universitaire concentre notamment ses achats dans les domaines suivants : architecture, génie, sciences biologiques et géographiques, chimie, électronique, informatique, mécanique, mathématiques, physique, sciences politiques et sciences sociales, avec spécialisation accrue dans les techniques des procédés, la construction de matériel chimique, la chimie des combustibles, les techniques du froid, la technologie alimentaire, la technique d'éclairage et la technique énergétique.

La bibliothèque possède une collection complète des normes DIN (*Deutsche Industrie-Normen*) et d'autres normes techniques. Comme elle n'achète pour ainsi dire pas d'ouvrages relevant des sciences humaines, elle travaille en étroite collaboration avec la Bibliothèque régionale de Karlsruhe (« Badische Landesbibliothek »), qui se charge, elle, plutôt des acquisitions en littérature, philosophie, histoire, langues étrangères, etc. De cette façon, le lecteur qui ne trouve pas un ouvrage est réorienté de la bibliothèque universitaire à la bibliothèque régionale et inversement.

La bibliothèque universitaire de Bâle, du fait de son rôle de bibliothèque cantonale, se veut *encyclopédique*, mais se sont développés tout de même certains points forts : les sciences humaines et sociales, les sciences naturelles et la médecine. Un fonds spécifique est celui des Basiliensia, imprimés et manuscrits concernant Bâle et les Bâlois et/ou écrits par des Bâlois. Malheureusement, nous n'avons pu obtenir les séries statistiques indiquant la répartition des budgets d'acquisition par discipline, ce qui nous empêche d'entrer dans le détail des collections bâloises.

Si l'on voulait donc peindre un « paysage documentaire », avec pour cadre la Confédération des universités du Rhin supérieur, on devrait dire qu'entre les sept universités de la Confédération, toutes les disciplines sont représentées au moins une fois, généralement plusieurs fois, ce qui marque bien la richesse du potentiel scientifique et intellectuel de cet espace géographique. Les établissements se complètent, ou du moins pourraient se compléter si l'on élaborait, à plus ou moins proche échéance, une politique documentaire commune.

Services particuliers

Une particularité des bibliothèques allemandes est d'offrir à leurs lecteurs un fonds d'ouvrages fréquemment demandés, généraux et spécialisés, disponibles en libre accès, comme les usuels, mais pouvant être empruntés. La plupart des titres appartenant à cette *Lehrbuchsammlung* (fonds d'ouvrages d'enseignement et d'étude) figurent en plusieurs exemplaires sur les rayons. De cette façon, les utilisateurs peuvent ramener chez eux des livres de base pour leurs recherches. A Karlsruhe, ce fonds particulier s'élève par exemple à 25 000 volumes !

Banques de données

De plus, depuis une dizaine d'années, ont été créés dans la plupart des bibliothèques des services tout nouveaux, offerts plus ou moins libéralement aux lecteurs. Il s'agit avant tout de l'interrogation de banques de données : dans les cinq points de la Confédération des universités du Rhin supérieur de tels services existent.

Les sections de la BNUS sont points de consultation des banques de données les plus utilisées, alors que dans le cadre des UFR, des banques de données correspondant à la spécialisation des instituts de recherche sont accessibles en ligne. A Mulhouse, le service de recherche documentaire informatisée, accessible aux sections Lettres et Sciences de la bibliothèque, permet l'interrogation d'environ 200 banques de données : *Juridial, Francis-s, Chemical abstracts, Pascal, Word textiles, Francis-h, Agora, Le monde, Sphinx, Rhesus, etc.*

De même, à Fribourg, les lecteurs peuvent effectuer des recherches bibliographiques dans des banques de données allemandes et étrangères, en particulier pour les domaines suivants : Biologie, Médecine, Psychologie, Sociologie, Eaux et Forêts, Agronomie. A Karlsruhe, l'accent a été mis sur les domaines biomédicaux. A Bâle, la bibliothèque centrale est le centre de consultation des banques de données pour tous les domaines, excepté les sciences médicales d'une part, et les sciences sociales et économiques d'autre part, qui sont à interroger dans les deux bibliothèques spécialisées respectives.

Toute interrogation est payante, mais les coûts peuvent varier d'une université à l'autre. Ainsi à Bâle, certains membres de la communauté universitaire peuvent effectuer des recherches gratuitement, s'ils présentent une pièce justificative émanant de la

Entre les sept universités, toutes les disciplines sont représentées au moins une fois

direction de l'institut ou du laboratoire ; sinon, le tarif moyen pour étudiants et enseignants de l'université de Bâle et d'autres établissements d'enseignements supérieurs de la région (si le service d'interrogation n'y est pas offert) est de 30 francs suisses, alors que tout autre utilisateur doit payer 150 francs suisses par demi-heure de recherche entamée.

A Fribourg, le coût moyen d'une recherche est de l'ordre de 60 DM. A Mulhouse et à Strasbourg, les interrogations sont facturées à prix coûtant aux utilisateurs universitaires : il faut compter environ 150 à 400 francs pour une recherche. Pour les non-universitaires s'ajoute un forfait de 50 à 100 francs correspondant au temps de travail de l'interrogateur. La généralisation des banques de données interrogeables sur CD-ROM va peut-être permettre de réduire les différences de coûts entre universités. Ainsi à la BNUS (section Sciences humaines), tout lecteur peut interroger les bases BN-OPALE, MYRIADE ou ELECTRE sur CD-ROM.

Initiatives locales

Un service particulier est offert depuis le mois de mai aux utilisateurs de la bibliothèque universitaire de Karlsruhe. Les lecteurs peuvent, gratuitement, effectuer des recherches de courte durée (5 minutes en moyenne) dans un certain nombre de banques de données. Il s'agit généralement de banques recensant soit les adresses de firmes actives sur tel domaine industriel ou économique, soit des programmes de recherches en cours en Allemagne et dans les pays voisins.

On y trouve aussi le calendrier des congrès nationaux et internationaux, dans toutes les disciplines, ou encore des informations biographiques sur des chercheurs du monde entier. Cette initiative intéressante est encore trop récente pour avoir pu prouver son utilité, mais pourrait éventuellement servir de modèle pour d'autres universités de la Confédération.

D'autre part le rôle de bibliothèque publique que doivent assumer les établissements de Fribourg, Bâle et Strasbourg, amène

ceux-ci à diversifier leurs activités. C'est ainsi, notamment, que la BNUS s'efforce régulièrement d'organiser des expositions, pour que le public non universitaire ait également connaissance des richesses de cette bibliothèque régionale. Il est évident que les bibliothèques universitaires de Karlsruhe et Mulhouse n'ont pas vocation à monter de telles initiatives d'animation. Cette différence de statut, au lieu d'apparaître comme un obstacle à des projets de coopération, peut très bien devenir un élément important d'une politique commune en matière d'exploitation des collections. En effet, on pourrait envisager d'organiser, à Strasbourg par exemple, des manifestations ayant pour objet de faire connaître au public certaines richesses spécifiques du fonds de la bibliothèque universitaire de Karlsruhe.

Prêt inter

Et, bien évidemment, toutes les bibliothèques ont un service consacré au prêt inter-bibliothèques. Les demandes adressées à d'autres bibliothèques se font généralement, dans toutes les bibliothèques universitaires, par voie informatisée, sauf précisément pour les demandes à adresser à l'étranger, car il n'a pas encore été créé de réseau international. Mais là aussi, les tarifs varient : en France, une demande envoyée à un autre établissement national coûte au lecteur 3,50 FF, une demande envoyée à l'étranger est chiffrée à 20 FF + les frais de port. Dans les bibliothèques universitaires allemandes, le coût de base est de 1 DM, mais pour les demandes à l'étranger, il n'existe pas de prix forfaitaire, l'utilisateur devant s'acquitter des frais de transport, copie, etc. A Bâle, toute demande à caractère national est *gratuite*, alors qu'un bulletin qui doit être envoyé à l'étranger coûte 15 francs suisses.

Cette variation entre les coûts selon les universités, mais surtout selon qu'il s'agit d'une demande nationale ou d'une demande pour l'étranger, peut encourager certains étudiants relevant d'une des universités de la Confédération à faire le voyage de l'autre côté de la frontière pour se procurer de manière plus avantageuse l'ou-

vrage désiré. Un étudiant de Bâle a donc tout intérêt à venir à Fribourg pour obtenir un ouvrage existant seulement dans une bibliothèque allemande. Certes, le principe même de la Confédération est d'encourager les échanges, mais pas aux dépens de certaines structures déjà existantes. Aussi pourrait-on peut-être envisager d'établir un réseau de prêt inter-bibliothèques international propre à la Confédération, avec une réglementation des coûts uniforme.

Mais, pour en arriver là, il faudrait tout d'abord que tout lecteur d'une des bibliothèques universitaires de la Confédération puisse avoir connaissance des collections conservées dans les autres bibliothèques. De cette façon, il lui serait possible de savoir à quel établissement le service de prêt doit s'adresser pour satisfaire sa demande. C'est ainsi que nous arrivons à une des questions principales, celle des systèmes informatiques installés ou prévus dans les bibliothèques universitaires de la Confédération, car seul l'outil informatique crée les conditions nécessaires à une bonne connaissance des fonds respectifs.

LES SYSTÈMES INFORMATIQUES

Le degré d'informatisation des bibliothèques universitaires appartenant à la Confédération est tout à fait variable. Les deux bibliothèques universitaires allemandes ont d'une part un système interne (pour les opérations de prêt, et, dans un avenir proche, pour la consultation en ligne du catalogue), et sont d'autre part parties prenantes dans un réseau régional de catalogage. La bibliothèque universitaire de Bâle, quant à elle, est rattachée au réseau SIBIL-Bâle. Les bibliothèques de Strasbourg et de Mulhouse sont en train d'élaborer leur politique en matière d'informatisation, et nous ne pouvons donc, à leur sujet, qu'indiquer les grandes orientations adoptées.

Karlsruhe et Fribourg

Le système OLAF

Les deux établissements ont adopté pour la gestion de leurs prêts le système OLAF. A Fribourg comme à Karlsruhe, des équipes de travail s'efforcent sans cesse de perfectionner le système, qui, déjà maintenant, est d'une utilisation aisée et rapide : à Karlsruhe, l'utilisateur doit attendre une vingtaine de minutes entre le moment de la commande et la venue du livre. A Fribourg, chaque lecteur possède une carte magnétique personnalisée qu'il doit introduire dans un des 30 terminaux situés dans la bibliothèque centrale. Plusieurs opérations lui sont alors permises : commander un ouvrage dont il lui suffit de taper la cote, prolonger ou réserver un livre, faire sortir sur imprimante la liste des ouvrages consultés, vérifier l'état de son compte, etc. A Karlsruhe, on a déjà remplacé les cartes magnétiques par des cartes sur papier dotées d'un numéro de lecteur, ce qui supprime l'opération d'introduction de la carte dans les terminaux ; il suffit de connaître son numéro personnel pour effectuer les opérations décrites ci-dessus.

La prochaine étape, pour les deux établissements, est l'élaboration d'un OPAC qui permettra aux lecteurs d'avoir accès au catalogue en ligne et de faire leurs recherches bibliographiques directement dans le système. De fait, cet OPAC est déjà réalisé à l'université de Karlsruhe, pour les fonds entrés après 1976 ; mais, dans la bibliothèque centrale, seuls les membres du personnel ont accès au catalogue informatisé, alors que l'ensemble du public fréquentant les bibliothèques d'instituts peut déjà l'utiliser.

Cette situation paradoxale s'explique par le fait que la bibliothèque universitaire est reliée, elle, au centre de calcul de l'université, sur matériel IBM. Or, les points d'accès, déterminés respectivement par un numéro d'utilisateur, sont quantitativement limités et il n'était pas possible d'attribuer à la bibliothèque centrale assez de numéros d'utilisateurs. Les bibliothèques d'instituts disposent, elles, de leur propre réseau. On

espère pouvoir établir un centre de calcul uniquement destiné aux opérations des bibliothèques du campus.

Le fait à souligner est en tout cas celui de la convivialité du système de Karlsruhe, élaboré prioritairement dans la perspective de rendre service au lecteur, qu'il ne faut pas surcharger d'informations inutiles, tout en multipliant les modes d'accès et donc les chances de trouver l'information recherchée. Il est d'ailleurs tout à fait possible, pour une bibliothé-

catalogue respectif, extrait de cette base bibliographique commune, généralement sous forme de bandes magnétiques, de fiches papier ou encore, sur demande, de microfiches. Ce travail de catalogage est allégé du fait que l'on charge dans le système des notices provenant d'une part de la Deutsche Bibliothek (DB) à Francfort-sur-le-Main (ouvrages parus depuis 1982), d'autre part de la British national bibliography (BNB), pour les ouvrages en langue anglaise.

Le degré d'informatisation des bibliothèques universitaires est variable

que quelconque, d'avoir accès au système existant à Karlsruhe — et au futur système de Fribourg —, à partir du moment où l'on a un numéro d'utilisateur. Pour cela, il faut réaliser la jonction au réseau DATEX-P de la Bundespost ou passer par le réseau national correspondant.

Le travail en réseau

Les bibliothèques universitaires de Karlsruhe et de Fribourg participent toutes deux au *Süd-West-deutscher Bibliotheksverbund*, abrégé SWB-Verbund (Réseau de bibliothèques d'Allemagne du Sud-Ouest), réseau de catalogage partagé, créé en 1984, en fonctionnement depuis 1986, et qui comprend le Land du Bade-Wurtemberg, la partie méridionale du Rheinland-Pfalz et du Saarland. Le centre de calcul est situé à l'université de Constance.

Le principe de fonctionnement pour le catalogage partagé est le suivant : les bibliothèques participantes, actuellement au nombre de 35 — uniquement bibliothèques d'études ou bibliothèques scientifiques —, cataloguent directement en ligne dans le réseau. Le centre de Constance concentre toutes ces données bibliographiques et renvoie régulièrement aux divers établissements la mise à jour de leur

Ainsi le catalogueur vérifie, avant de créer une nouvelle notice, si l'ouvrage n'a pas déjà été catalogué dans une de ces bases. Si c'est le cas, il lui suffit d'ajouter la localisation de son établissement. Actuellement, l'on compte 1,29 million de notices d'origine étrangère. La création de notices originales vaut donc surtout pour les fonds anciens, non recensés dans les bases de bibliographies courantes. Le travail des catalogueurs est également facilité par la reprise dans le système de la liste d'autorité des noms de collectivités, élaborée par le Deutsches Bibliotheksinstitut à Berlin.

Le réseau s'occupe aussi, au niveau régional, de la mise à jour du fichier collectif national des périodiques ; les bibliothèques participantes communiquent à la centrale les titres des périodiques qu'ils possèdent, ce qui permet d'alimenter la base bibliographique nationale — gérée à Berlin —, chaque établissement recevant en échange, à intervalles réguliers, l'extrait régional ou local, selon ses besoins, généralement sur microfiches. Il faut préciser que, pour les localisations de périodiques, le nombre des bibliothèques envoyant leurs données est nettement supérieur à 35 : en tout 775 bibliothèques coopèrent à cette opération.

Ultérieurement, ce réseau informatisé devrait servir aux opérations de prêt inter-bibliothèques dans le cadre de la région. Certes, depuis longtemps déjà, le PEB fonctionne aussi dans le cadre d'un réseau régional : il existe, en RFA, huit catalogues collectifs régionaux et donc huit centres de prêt inter-bibliothèques. Celui du Bade-Wurtemberg est basé à la Landesbibliothek de Stuttgart, mais ne dispose pas d'un appui informatique généralisé.

Les demandes provenant d'une bibliothèque de la région ou d'un autre centre régional sont envoyées au centre de Stuttgart, où sont effectuées les recherches de localisation de l'exemplaire demandé, d'après des fiches envoyées par les établissements membres du réseau. Si une des bibliothèques du réseau possède l'ouvrage en question, la demande lui est transmise ; dans le cas contraire, on fait suivre la demande vers un des sept autres catalogues régionaux.

Un OPAC régional

La rationalisation du travail serait encore améliorée si l'on pouvait faire correspondre le plus rapidement possible les deux réseaux, celui du catalogage partagé et celui du prêt inter-bibliothèques. On prévoit à cette fin d'élaborer un OPAC régional qui permette de consulter directement, à partir de chaque établissement appartenant au réseau, la base bibliographique commune.

Actuellement la base bibliographique du SWB-Verbund contient 2,76 millions de localisations, dont 2,22 millions de monographies et 543 474 périodiques. Cela correspond au total à 1,9 million de titres. Le réseau, à l'origine fondé pour les 14 bibliothèques universitaires et régionales, s'est donc considérablement agrandi, grâce à la venue dans le système de nombreuses bibliothèques d'instituts et d'autres centres documentaires.

De plus, outre les 35 bibliothèques dites actives, 35 autres établissements, dont certains à l'étranger, ont désiré pouvoir faire des recherches dans la base bibliographique, sans avoir le droit d'y intervenir directement en

ajoutant des notices ou des localisations. L'accès au système se fait par le réseau DATEX-P de la Bundespost, ou par le réseau WIN (*Wissenschaftsnetz*, Réseau scientifique), ou encore, pour les établissements étrangers, par des réseaux correspondants. L'investissement financier pour une jonction à titre passif au réseau est estimé à environ 1 100 DM, auxquels s'ajouteraient les frais courants.

On s'efforce d'y intégrer progressivement les collections des bibliothèques d'instituts et d'autres centres documentaires de la ville : ainsi, les monographies conservées à la bibliothèque de la faculté de médecine y sont répertoriés si leur date de parution est postérieure à 1980. Mais d'autres bibliothèques d'instituts ne participent pas encore à ce système de catalogage partagé.

Faire correspondre les deux réseaux améliorerait la rationalisation du travail

Subventionné essentiellement par le ministère des Sciences et Arts du Bade-Wurtemberg, ce réseau compte bien se développer dans les années à venir, et cela d'autant plus que les bibliothèques vont progressivement se doter d'OPAC. A ce moment-là on chargera directement les données de la base commune du SWB-Verbund dans les systèmes respectifs.

A Karlsruhe, seule la bibliothèque universitaire est membre actif, et l'on se sert des bandes envoyées par Constance (à intervalles réguliers d'environ deux semaines), pour alimenter le catalogue informatisé. On espère dans un avenir proche faire participer au moins les plus grandes bibliothèques d'instituts, de même qu'à Fribourg, où la bibliothèque centrale, la bibliothèque du Séminaire de musicologie et la bibliothèque de l'École de pédagogie sont membres actifs.

La bibliothèque universitaire de Bâle

La bibliothèque universitaire de Bâle est rattachée au réseau SIBIL et son personnel catalogue donc directement en ligne ; les ouvrages parus depuis 1940 et tous les titres de périodiques et collections en cours sont désormais saisis dans le système informati-

Parallèlement, on s'efforce, toujours sur le système SIBIL, de créer un catalogue collectif local. De cette façon, les utilisateurs bâlois, qui peuvent déjà consulter en ligne les fonds d'autres bibliothèques universitaires suisses reliées à SIBIL, pourraient avoir aussi accès à l'ensemble de la documentation disponible à Bâle. Car les fonds des bibliothèques d'instituts ne sont que partiellement recensés dans des fichiers consultables à la bibliothèque centrale.

Actuellement, 600 000 notices d'ouvrages conservés dans les collections bâloises ont été saisies. Ce catalogue est à la disposition du public, grâce à un OPAC en fonction depuis 1989. Les recherches dans le système se font par nom d'auteur, par titre ou par mot-matière (cette dernière possibilité existe seulement pour les ouvrages parus depuis 1980). Trois fois par an paraît une édition sur microfiche de ce catalogue collectif. Le système permet aussi d'avoir accès au fichier de mots-matières du Réseau Romand et au fichier de la bibliothèque centrale de Zurich. Des discussions sont en cours pour se relier à d'autres réseaux, celui de la bibliothèque de Saint-Gall, celui de Bern, et au SWB-Verbund !

Il n'existe pour l'instant pas de système automatisé pour les opérations de prêt, qui s'effectuent de

manière traditionnelle par bulletin, sauf dans la toute nouvelle bibliothèque des sciences politiques (Bibliothek des Wirtschaftswissenschafts-Zentrums). Dans cette bibliothèque a été installé un système local de prêt informatisé, système qu'on compte bien généraliser aux autres points de consultation universitaires dans les années à venir.

Strasbourg et Mulhouse

Strasbourg

Les réformes dont font l'objet les services de documentation universitaires donnent aux universités strasbourgeoises l'occasion d'entamer, en commun avec la BNUS, le processus d'automatisation de leurs centres documentaires. Jusqu'à présent, l'utilisation de l'informatique était limitée aux opérations de catalogage des nouvelles acquisitions, effectuée sur Mobicat, et, à la section Médecine, au prêt automatisé sur Mobibop.

L'objectif désormais poursuivi à Strasbourg au niveau de l'automatisation est de regrouper l'information sur les collections disponibles à la BNUS et dans les autres bibliothèques dépendant des universités, mais aussi, par la suite, dans d'autres centres documentaires de la région, dans un fichier commun accessible directement aux utilisateurs, sur terminal ou sur Minitel. Une étude de faisabilité et d'opportunité d'un projet de coopération automatisée a été confiée à une société de services.

Le principe serait celui d'un système de catalogage partagé, associant la BNUS et diverses bibliothèques des campus universitaires. Un logiciel de coopération contrôlera la procédure de catalogage. Il est prévu de pouvoir récupérer des notices contenues dans d'autres réservoirs bibliographiques, tels OCLC et BN-OPALE. A plus longue échéance, lorsque le serveur national en projet sera en service, il sera utilisé comme première source de catalogage pour le réseau strasbourgeois. Pour le choix des mots-matières, on adopterait la liste RAMEAU.

La réalisation de ce catalogue collectif va entraîner un lourd travail de repérage des fonds, avant même de pouvoir passer aux opérations de catalogage en ligne. Mais il va sans dire que c'est le seul moyen de mettre à la disposition du public les richesses contenues dans ces fonds documentaires strasbourgeois. A terme, on disposerait donc d'un catalogue collectif d'une part, et chaque bibliothèque aurait, d'autre part, son propre catalogue, alimenté par les mises à jour courantes du catalogue collectif.

En tout cas, selon les *Eléments pour un cahier des charges* (23/05/90), « le logiciel de coopération doit permettre l'intégration de chaque bibliothèque d'une part dans le réseau strasbourgeois, d'autre part dans le réseau national et enfin dans le réseau spécialisé — qui peut être transfrontalier — auquel la bibliothèque participe ». Ainsi se manifeste la volonté des responsables

d'être ouverts à toute possibilité de coopération, au niveau régional, national et international.

Mulhouse

A Mulhouse, il est également prévu d'élaborer un catalogue collectif, recensant non seulement les fonds documentaires de l'université de Haute-Alsace, mais aussi les collections conservées dans divers institutions et services municipaux, tels la Bibliothèque municipale, le Musée municipal, la Documentation juridique, le Musée technique mulhousien, etc. Il s'agit donc d'un vaste projet, qui rassemblerait près de 25 participants, l'essentiel de la documentation concernée se trouvant cependant à la Bibliothèque municipale et dans les centres documentaires dépendant de l'université. Le système n'est pas encore choisi, mais là aussi on envisage la possibilité de récupérer des notices, notamment à partir de BN-OPALE.

La politique d'automatisation des bibliothèques universitaires alsaciennes semble donc s'orienter vers l'adoption de systèmes souples, destinés dans un premier temps à servir les utilisateurs locaux, mais capables d'être reliés à d'autres systèmes, français ou étrangers.

LES POSSIBILITES D'UNE COOPERATION

Sur la base des observations faites ci-dessus, il est possible de faire quelques suggestions d'ordre tout à fait général. Nous en avons déjà fait certaines au fil du texte et nous nous contenterons donc de les rappeler brièvement.

Politique commune

En tout premier lieu, il serait bon d'éliminer les obstacles, déjà évoqués, qui se posent à un étudiant désireux de devenir l'utilisateur d'une bibliothèque différente de celle de son université d'origine. L'effort à faire se situe à Strasbourg et à Karlsruhe, qui n'ont pas encore établi une réglementation privilégiant les étudiants de la Confédération. Dans les deux établissements (BNUS et bibliothèque universitaire de Karlsruhe), les responsables sont tout à fait conscients du pas à franchir et semblent tout disposés à le réaliser dans un proche avenir.

Nous avons également déjà évoqué la question des coûts du prêt inter-bibliothèques. Il serait peut-être bon d'étudier assez rapidement une solution, pour que les étudiants ne soient plus enclins à contourner les structures nationales existantes, mais plutôt à profiter de possibilités nouvelles dans le cadre de la Confédération des universités du Rhin supérieur. Les centres de prêt inter devraient de plus essayer de fournir des chiffres exacts sur l'intensité des échanges documentaires existant dans le cadre de la Confédération, afin que les responsables disposent de chiffres précis (par établissement, par discipline,...) sur lesquels baser une politique commune.

Il semblerait de plus utile de rédiger des guides pour le lecteur, en version allemande pour les bibliothèques alsaciennes et en version française pour les bibliothèques universitaires allemande et suisse. Fribourg a déjà élaboré un petit fascicule en français qui mériterait cependant d'être développé. Il ne faut pas en effet sous-estimer l'obstacle de la langue de part et d'autre du Rhin, surtout quand il s'agit d'un vocabulaire un peu spécifique comme celui des bibliothèques. Il existe de telles différences entre les durées de prêt et le nombre de volumes empruntables autorisés (de 15 jours à 1 mois, et de 3 ouvrages à une quantité illimitée !) que ces guides seraient peut-être une des priorités à respecter.

Cependant, si ces coûts d'acquisition de matériel informatique semblent pour l'instant trop élevés pour certaines bibliothèques, on pourrait provisoirement recourir aux catalogues sur microfiches : la bibliothèque universitaire de Fribourg a par exemple confectionné un tel catalogue pour la recension des fonds (monographies) des bibliothèques d'instituts (Freiburger Gesamtkatalog), un autre COM-catalogue pour les périodiques conservés à la bibliothèque universitaire, dans les bibliothèques d'instituts et dans d'autres centres documentaires de la région.

A Bâle, les ouvrages publiés après 1940 d'une part, les périodiques en cours conservés à la bibliothèque universitaire et dans

Il serait utile de rédiger des guides pour le lecteur en allemand et en français

Mais, cette meilleure connaissance des bibliothèques voisines ne devrait pas seulement se faire dans le milieu des étudiants et enseignants. Aussi le personnel des établissements concernés aurait grand intérêt à se mettre au courant des collections et des habitudes de travail respectives, pour se faire les agents permanents des échanges et transferts entre centres de documentation des universités du Rhin supérieur. Cependant, l'accent d'une action coopérative devrait évidemment porter sur les facilités offertes par les nouveaux supports et les systèmes automatisés.

L'aide informatique

Il est d'ores et déjà facile de se procurer un terminal et un numéro d'utilisateur, et de réaliser les conditions techniques de liaison nécessaires pour interroger le catalogue collectif auquel participent Fribourg et Karlsruhe, ou de consulter le catalogue local de l'université de Karlsruhe.

les autres bibliothèques du système universitaire d'autre part, sont catalogués sur microfiche ; en outre, trois fois par an, il y a une édition sur microfiche du catalogue disponible en ligne.

Du côté français, il ne faut pas omettre de mentionner l'existence du *Catalogue collectif national des publications en séries* (CCN) ; précisons qu'il existe deux catalogues régionaux, l'un pour les sciences humaines, l'autre pour les sciences exactes. Il faut savoir que Strasbourg est le plus grand centre régional après Paris et que près de 230 bibliothèques alsaciennes participent au catalogue collectif de périodiques.

La Section des Alsatiques de la BNUS présente de plus un grand intérêt pour tout ce qui est du recensement de la production imprimée alsacienne ou concernant l'Alsace, puisque la *Bibliographie alsacienne*, déjà informatisée, va être bientôt — vers la fin de l'année 1990 — accessible sur Minitel. Strasbourg n'est pas la seule ville à participer à cette

opération, puisque l'équipe de la *Bibliographie alsacienne* travaille aussi avec des collaborateurs installés ailleurs, par exemple à Colmar.

Mais surtout, les établissements qui n'ont pas encore adopté de système informatique (Mulhouse et Strasbourg) devraient envisager, lors de leur choix, la possibilité de se relier à celui des autres bibliothèques déjà informatisées. C'est d'ailleurs l'orientation qui semble se dessiner. A plus longue échéance, lorsque les bibliothèques de Mulhouse et de Strasbourg auront élaboré leur propre catalogue collectif local sur support informatisé, les établissements de Bâle, Karlsruhe et Fribourg pourront également avoir facilement connaissance des collections de leurs voisins français. Ainsi, sans aller jusqu'à créer une base bibliographique commune, on pourrait créer un réseau de liens privilégiés entre les centres documentaires des sept universités, permettant d'interroger les catalogues respectifs et, au-delà, de commander à distance.

Outre ces initiatives qui relèvent de la plus simple évidence, on pourrait dans un avenir certes encore lointain, penser à des projets communs en matière de catalogage, notamment pour des fonds spécialisés. La plupart des bibliothèques universitaires s'occupent pour l'instant d'informatiser avant tout la recension des

élaborerait sur informatique des instruments de travail communs d'un grand intérêt pour les chercheurs et on épargnerait un double travail aux catalogueurs.

D'autre part, là aussi dans un avenir assez lointain, on pourrait penser à des accords sur une politique d'acquisition commune, notamment pour la constitution de

On pourrait créer un réseau de liens privilégiés entre les centres documentaires des sept universités

achats courants, mais comptent bien traiter, plus ou moins rapidement, leurs fonds anciens.

Peut-être pourrait-on créer en quelque sorte des banques de données communes, recensant les informations bibliographiques sur des fonds limités, tels les incunables, ou les livres illustrés du

XVI^e siècle. De cette façon, on fonds sur des domaines très spécifiques. On pourrait éviter que plusieurs bibliothèques relevant de la Confédération des universités du Rhin supérieur achètent les mêmes ouvrages destinés seulement à un petit groupe de chercheurs, ouvrages d'un prix d'achat souvent élevé.

Les restrictions budgétaires en matière de bibliothèques telles qu'elles ont cours dans les trois pays concernés sont un argument supplémentaire, outre la volonté de coopération, pour envisager de telles actions communes. On le voit, le champ d'activité sur lequel pourrait se manifester la volonté de coopération des responsables des universités du Rhin supérieur, et notamment des conservateurs de bibliothèques, est large !

Pour terminer, il convient d'insister sur l'esprit d'ouverture manifesté par les responsables des services documentaires dans les universités de Bâle, Fribourg, Karlsruhe, Mulhouse et Strasbourg. Les conservateurs de bibliothèque allemands (à Fribourg comme à Karlsruhe) ont fait des propositions spontanées pour amorcer très rapidement un échange d'informations sur les collections respectives. M. Gröbli, directeur de la bibliothèque universitaire de Bâle, tout en affirmant que les relations entre bibliothèques sont déjà bien établies, et que, donc, toute démarche à caractère officiel lui semble

superflue, est à priori intéressé par la situation et surtout par l'évolution des établissements voisins. Les contacts avec Fribourg sont particulièrement étroits, mais toute possibilité de multiplier les sources de documentation auxquelles les étudiants et enseignants bâlois auraient accès serait la bienvenue.

Quant à Mulhouse, cette jeune université et sa bibliothèque ont par principe une attitude très ouverte à l'égard de ce qui se passe dans la région, que cela soit à Strasbourg, Bâle ou Fribourg. Les relations avec Karlsruhe sont moins étroites, mais cet état de fait peut parfaitement évoluer précisément dans le cadre de la Confédération. La BNUS et les directions des trois universités strasbourgeoises sont elles aussi très favorables à un développement des échanges entre services documentaires de la Confédération. La vocation européenne de Strasbourg doit être mise en valeur et une politique de documentation menée de front par des bibliothèques allemandes, suisses et françaises pourrait devenir un élément important dans ce cadre.

Septembre 1990

BIBLIOGRAPHIE

La plupart des informations dont nous rendons compte dans l'article nous ont été fournies, d'une part, lors d'entretiens avec les directeurs des bibliothèques universitaires de Karlsruhe, Fribourg, Bâle, Mulhouse et Strasbourg — ou avec d'autres personnes ayant une responsabilité au niveau de la documentation dans le cadre universitaire —, d'autre part par les petits fascicules mis à la disposition des lecteurs dans ces divers établissements. Il est difficile, dans l'un et l'autre cas, de donner les références de ces sources dans une bibliographie. Nous n'avons par conséquent indiqué que les ouvrages, travaux et rapports ayant eu une diffusion plus large, au cas où le lecteur voudrait s'y reporter.

Sur l'ensemble des universités de la Confédération

— *Les universités du Rhin supérieur de la fin du Moyen Age à nos jours : actes du Colloque organisé à l'occasion du 450^e anniversaire des enseignements supérieurs à Strasbourg*, Strasbourg, 1988.

Sur Fribourg

— **Luginsland, Marie**, « A la bibliothèque universitaire de Fribourg : de Gutenberg aux microfiches », *Saisons d'Alsace*, printemps 1990, n° 107.

— **Sühl-Strohenger, Wilfried**, « Das Bibliothekssystem der Albert-Ludwig-Universität Freiburg im Breisgau - Bestandsaufnahme und Ausblick », in *Schriften der Universitätsbibliothek*

Freiburg im Breisgau, 14 (hrsg. von Wolfgang Kehr), Fribourg en Brisgau, 1989.

Sur Karlsruhe

— *Bibliotheksführer der Universität Karlsruhe*, Karlsruhe, 1980.

Sur le SWB-Verbund

— **Südwestdeutscher Bibliotheksverbund**, *Kurzinformationen-Stand*, April 1990.

Sur Strasbourg

— *Coopération des bibliothèques des universités de Strasbourg : objectifs et propositions d'un modèle de réalisation. Eléments pour un cahier des charges (23/05/90)*.

— *Service commun de coopération : conclusion du groupe de travail (mai 1989)*.

— *Bibliothèques et ressources documentaires : rapport rendu en mai 1989, concernant la section Sciences humaines de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg*.

— *Rapport sur les missions de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg*, par Cecil Guitart, Michel Melot et Daniel Renoult, 29 avril 1989.

— *Les statistiques à la BNUS : collecte et exploitation des données chiffrées*, rapport rendu par J.-M. Simon, mai/juin 1989.

Sur la Bibliothèque publique de l'université de Bâle

— *Bericht über die Verwaltung der Öffentlichen Bibliothek der Universität Basel im Jahre 1988*.

— *Bibliotheken in der Schweiz*, Bern, 1979, p. 33-31.

ANNEXE I

Conférence des Présidents et Recteurs des Universités du Rhin Supérieur Konferenz der Rektoren und Präsidenten der oberrheinischen Universitäten

Carte régionale d'étudiant

Convention du 2 octobre 1987

En vue de développer les échanges et d'encourager les étudiants à poursuivre des études de manière transfrontalière dans plusieurs universités du Rhin supérieur, les Présidents et Recteurs de ces universités ont décidé l'adoption, sur la base de la déclaration du 13 janvier 1987, d'une carte d'étudiant de la région du Rhin supérieur :

I

Cette carte d'étudiant de la région du Rhin supérieur est établie sur demande et n'est valable qu'accompagnée de la carte d'étudiant délivrée par l'université d'origine. Les titulaires de la carte bénéficient auprès des autres universités du Rhin supérieur des mêmes droits d'usage et avantages que les étudiants inscrits localement. Ceci concerne en particulier la participation à des séances d'enseignement. Les droits et les restrictions d'accès relèvent exclusivement de la réglementation appliquée par l'université d'accueil. Les droits et obligations liés à la personne et à l'université d'origine restent intangibles.

II

Les étudiants d'une université, qui veulent participer à une séance d'enseignement isolée ou effectuer un séjour d'études de courte durée dans le cadre des programmes semestriels auprès d'une université du Rhin supérieur à Bâle, Mulhouse, Fribourg, Strasbourg ou Karlsruhe, demeurent inscrits dans leur propre université et ne paient aucune redevance auprès de l'université d'accueil.

III

Les acquis correspondant aux études ainsi effectuées feront l'objet d'une validation la plus large possible. Les membres du corps enseignant de l'université d'accueil établissent des certificats appropriés.

IV

Chaque université s'efforcera de faire étendre les garanties d'assurance valables pour ses propres étudiants aux séjours entrepris auprès d'autres universités du Rhin supérieur. Les informations correspondantes sont à communiquer au demandeur de la carte d'étudiant.

V

Chaque université s'efforce également d'obtenir pour les étudiants des autres universités du Rhin supérieur les mêmes avantages dans le domaine public que ceux qui sont déjà accordés à ses propres étudiants.

Studenten-Regio-Ausweis

Vereinbarung vom 2. Oktober 1987

Um die Austauschbeziehungen und das Studium an den oberrheinischen Universitäten grenzüberschreitend zu fördern, haben die Rektoren und Präsidenten der oberrheinischen Universitäten auf der Grundlage der Erklärung vom 13. Januar 1987 die Einführung eines Regio-Ausweises für Studierende beschlossen :

I

Der Studenten-Regio-Ausweis wird auf Wunsch ausgestellt und ist nur in Verbindung mit dem Studentenausweis der eigenen Universität gültig. Die Inhaber des Ausweises genießen an den anderen oberrheinischen Universitäten die gleichen Benützungrechte und Vergünstigungen wie die immatrikulierten Studierenden. Dazu gehört insbesondere die Teilnahme an Lehrveranstaltungen. Zulassungsansprüche und Zulassungsbeschränkungen ergeben sich ausschliesslich aus dem Recht der gastgebenden Universität. An die Person und Heimatuniversität gebundene Rechte und Pflichten sind nicht übertragbar.

II

Studierende, die zur Teilnahme an einzelnen Lehrveranstaltungen oder für einen kurzfristigen Studienaufenthalt im Rahmen des regulären Semesterbetriebs eine der oberrheinischen Universitäten in Basel, Mulhouse, Freiburg, Strasbourg oder Karlsruhe besuchen wollen, bleiben deshalb an der eigenen Universität immatrikuliert und zahlen an der gastgebenden Universität keine Gebühren.

III

Erbrachte Studienleistungen sollen grosszügig anerkannt werden. Die Mitglieder des Lehrkörpers der gastgebenden Universität stellen entsprechende Studienbescheinigungen aus.

IV

Jede Universität bemüht sich, den für ihre immatrikulierten Studenten geltenden Versicherungsschutz auch auf Studien an den anderen oberrheinischen Universitäten auszudehnen. Dem Antragsteller sind beim Bezug des Regio-Ausweises entsprechende Informationen zu geben.

V

Die Universitäten bemühen sich, auch im öffentlichen Bereich für Studierende der oberrheinischen Universitäten gleiche Vergünstigungen zu erreichen, wie sie eigenen Studierenden eingeräumt werden.

Für die Konferenz der Rektoren und Präsidenten der oberrheinischen Universitäten :
gaz. Heinz Kunle

Karlsruhe, den 2. Oktober 1987

Approuvée par les conseils d'administration des universités de Strasbourg et de Haute-Alsace
 Von den Senaten der Universitäten Freiburg und Karlsruhe und der Regenz der Universität Basel zustimmend
 zur Kenntnis genommen.

Frau/Herr _____ Mme/M. _____	<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;"> Ohne Lichtbild ungültig Valable uniquement avec photo </div>	<p style="text-align: center;"> Universität Basel Université de Haute-Alsace, Mulhouse Albert-Ludwigs-Universität Freiburg im Breisgau Université Louis Pasteur, Strasbourg Université des Sciences Humaines, Strasbourg Université des Sciences Juridiques, Politiques, Sociales et de Technologie, Strasbourg, Universität Fridericiana, Karlsruhe </p>
Ist als ordentlich immatri- kulierter Studierender Mitglied der Universität est régulièrement inscrit comme étudiant à l'univer- sité de _____ _____		
(Ort, Datum, Unterschrift und Stempel der ausgabe- benden Stelle)	(Unterschrift des Studierenden)	<p style="text-align: center;"> Studenten-Regle-Ausweis Carte régionale d'étudiant </p> <p style="text-align: center;"> Dieser Ausweis gilt nur in Verbindung mit einem gültigen Studentenausweis der eigenen Universität Cette carte n'est valable qu'accompagnée de la carte d'étudiant délivrée par l'université d'origine </p>
(Lieu, date, signature et cachet de l'instance ayant délivré la carte)	(Signature de l'étudiant)	

Le titulaire de la présente carte d'étudiant bénéficie auprès des autres universités du Rhin supérieur des mêmes droits d'usage et avantages que les étudiants inscrits localement. Ceci concerne en particulier la participation à des séances d'enseignement.

Les droits et les restrictions d'accès relèvent uniquement de la réglementation appliquée par l'université d'accueil.

Les droits et obligations liées à la personne et à l'université d'origine (par ex. droits liés à la qualité de membre, redevances, droit d'accès aux examens) restent intangibles.

Les étudiants, qui se rendent dans une université d'accueil de la Région pour y participer à une séance d'enseignement isolée ou effectuer un séjour d'études de courte durée, dans le cadre des programmes semestriels, demeurent inscrits dans leur propre université et ne paient aucune redevance auprès de l'université d'accueil.

Der Inhaber dieses Ausweises genießt an den anderen oberrheinischen Universitäten die gleichen Benützungrechte und Vergünstigungen wie die eigenen immatrikulierten Studierenden. Dazu gehört insbesondere die Teilnahme an Lehrveranstaltungen.

Zulassungsansprüche und Zulassungsbeschränkungen ergeben sich ausschließlich aus den Rechtsverhältnissen der gastgebenden Universität.

An die Person und Heimatuniversität gebundene Rechte und Pflichten (z. B. Mitgliedschaftsrechte, Beitragspflichten, Prüfungsansprüche etc.) bleiben unberührt. Studierende, die zur Teilnahme an einzelnen Lehrveranstaltungen oder für einen Kurzfristigen Studienaufenthalt im Rahmen des regulären Semesterbetriebs die gastgebende Regio-Universität besuchen, bleiben an der eigenen Universität immatrikuliert und zahlen an der gastgebenden Universität keine Gebühren.